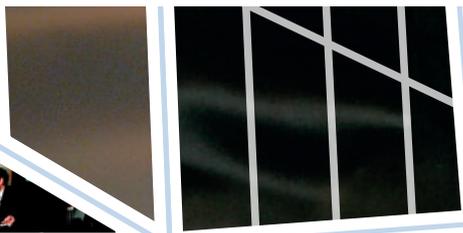




2006 Rentrée  
de la Conférence  
du Barreau  
des Hauts-de-Seine







**Ordre**  
**des Avocats**  

---

**Hauts-de-Seine**

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Souvenirs	13
Discours de monsieur le Bâtonnier Claude DUVERNOY	14
Réquisitoire de Maître Laure OUDET-THÉBAUD	20
Plaidoirie de Maître Maxime CESSIEUX	28
Droit de réponse de l'accusée Richard DESCOINGS	36



# L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

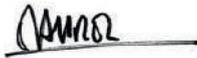
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

**Vincent MAUREL**  
Ancien Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Antoine CHRISTIN**  
Président de la Conférence  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Michel GUICHARD**  
Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



# LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**  
Vincent MAUREL **2019-2020**  
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**  
Jacques TAQUET **2015-2016**  
Olivier BENOIT **2013-2014**  
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**  
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**  
Pierre BERGER **2007-2008**  
Claude DUVERNOY **2005-2006**  
André GOURMELEN **2003-2004**  
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**  
Alain BOULARD **1999-2000**  
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**  
Pascal MAYEUR **1995-1996**  
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**  
Christophe RICOUR **1991-1992**  
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**  
Alain NICOLAS **1987-1988**  
Patrick QUIBEL **1985-1986**  
Robert GARDES **1983-1984**  
Alain FRICAUDET **1981-1982**  
Bernadette PISTRE **1979-1980**  
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**  
Jacqueline PECQUET **1975-1976**  
Dominique BLAVIER **1973-1974**  
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1<sup>er</sup> Bâtonnier élu 1972**

# LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

**2020-2021 :**

Amaury LE BOURDON  
Jean-Baptiste de VARAX

**2019 :**

Florian BARON  
Olivier DEWAS

**2018 :**

Marie PHELIPPEAU  
Gauthier POULIN

**2017 :**

Ronan LAJOUX  
Rafaële RAYMOND

**2016 :**

Dov MILSZTAJN  
Nicolas ETCHEPARRE

**2015 :**

Antoine CHRISTIN  
Céline MARTIN

**2014 :**

Antoine LANDON  
Grégory DORANGES

**2013 :**

Laetitia LEROY  
Maxime GALINANT

**2012 :**

Ariane ORY-SAAL  
Benjamin DESMURS

**2011 :**

Alexandre BORDENAVE  
Stéphanie GUINET

**2010 :**

Anne-Cécile MARTINEAU  
Rodolphe GOIX

**2009 :**

Grégory DUMONT  
Émilie GANEM

**2008 :**

Julien GAUTIER  
Jean-Christophe GUERDER

**2007 :**

Edwin DEBERDT  
Gaëlle NAMAND

**2006 :**

Laure OUDET-THEBAUT  
Maxime CESSIEUX

**2005 :**

Alexandre DELHAYE  
Alexandre PARASTATIDIS

**2004 :**

Stéphanie GRANCHON  
Fanny MITRE

**2003 :**

Hugues de PONCINS  
Pauline BOURNOVILLE

**2002 :**

Grégoire NOËL  
Dimitri LEBOFF

**2001 :**

David CHATILLON  
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

**2000 :**

Colin BERNIER  
Vincent MAUREL

**1999 :**

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY  
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

**1998 :**

Claire JAGER  
Pierre-Emmanuel JEAN

**1997 :**

Pierre DEGOUL  
Thibault DELORME

**1996 :**

Valérie DESFORGES  
Marie-Cécile BIZARD

**1995 :**

Cécile TURON  
Maya ASSI

**1994 :**

Cécile PUIBERNEAU  
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

**1993 :**

Xavier KREMER  
Hélène GERSON-MAIROT

**1991 :**

Jean-Philippe MARIANI  
Laurence JARRET

**1990 :**

Françoise SALLIS-NEDELLEC  
Ahcène TALEB

**1988 :**

Loeiz LEMOINE  
Hubert de FRÉMONT

**1987 :**

Jacqueline ROUX  
Pierre-Ann LAUGERY  
Gilles DUFLOS

# LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

**2020-2021** : Madame Fanny ARDANT  
**2019** : Monsieur le Député Jean LASSALLE  
**2018** : Maître Henri LECLERC  
**2017** : Monsieur Jean-Michel APHATIE  
**2016** : Madame Marianne JAMES  
**2015** : Monsieur Bruno GACCIO  
**2014** : Monsieur Patrice LECONTE  
**2013** : Madame Audrey PULVAR  
**2012** : Monsieur Didier PORTE  
**2011** : Monsieur Christophe BARBIER  
**2010** : Monsieur Jean BENGUIGUI  
**2009** : Monsieur Jacques TOUBON  
**2008** : Monsieur Nelson MONFORT  
**2007** : Monsieur Alain DUHAMEL  
**2006** : Monsieur Richard DESCOINGS  
**2005** : Madame Isabelle ALONSO  
**2004** : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR  
**2003** : Monsieur Robert HOSSEIN  
**2002** : Maître Jacques VERGÈS  
**2001** : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER  
**2000** : Monsieur Stéphane BERN  
**1999** : Monsieur Marc JOLIVET  
**1998** : Madame Arlette LAGUILLER  
**1997** : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI  
**1996** : Monsieur Michel-Edouard LECLERC  
**1995** : Monsieur Erik ORSENNA  
**1994** : Monsieur Francis CHARHON  
**1993** : Monsieur Jacques SÉGUÉLA  
**1991** : Monsieur Daniel COHN-BENDIT  
**1990** : Madame Anne SINCLAIR  
**1989** : Monsieur Léon SCHWARZENBERG  
**1988** : Monsieur Alphonse BOUDARD  
**1987** : Monsieur Philippe BOUVARD

# 20ème RENTRÉE DE LA CONFÉRENCE 2007

Vendredi 7 décembre 2007 à 18h30  
AU THÉÂTRE NANTERRE-AMANDIERS



BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

## Reentrée du Barreau des Hauts-de-Seine (Nanterre, 1<sup>er</sup> décembre 2006)

ACTUALITÉ

La rentrée de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine le 7 décembre dernier s'est déroulée au théâtre de Nanterre. Cette manifestation qui réunit tous les bâtonniers des Hauts-de-Seine a été présidée par le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre (Yves) Lemaire, élu pour une période de trois ans. Le président de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine, Philippe Bouchard, a prononcé le discours d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire, a prononcé le discours d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire, a prononcé le discours d'ouverture.

Après ce qui apparaît aux membres du jury comme une manifestation de haut niveau, les participants ont assisté à la cérémonie de remise des prix. Le jury a récompensé les avocats pour leur contribution à la vie de la profession. Les prix ont été remis par le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire.



Yves Lemaire, 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre

## AU THÉÂTRE NANTERRE-AMANDIERS LA RENTRÉE 2006

LA CONFÉRENCE DES HAUTS-DE-SEINE



LES SECRÉTAIRES



Le 7 décembre 2006, le Barreau des Hauts-de-Seine a organisé sa 20<sup>ème</sup> rentrée. Cette manifestation a été présidée par le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire.



Laurent Lemaire, 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre

Après le discours d'ouverture de Laurent Lemaire, le président de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine, Philippe Bouchard, a prononcé le discours d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire, a prononcé le discours d'ouverture.



Philippe Bouchard, président de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine



## Maître Laurent Dubé-Deval et Maître Marie-Dominique, Secrétaires de la Conférence 2006

Le 7 décembre 2006, le Barreau des Hauts-de-Seine a organisé sa 20<sup>ème</sup> rentrée. Cette manifestation a été présidée par le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire.

Après le discours d'ouverture de Laurent Lemaire, le président de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine, Philippe Bouchard, a prononcé le discours d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire, a prononcé le discours d'ouverture.

## Choix de la 1<sup>ère</sup> rentrée de la Conférence

Conseiller d'Etat, Richard Descoings est devenu Directeur de l'École Nationale des Sciences Politiques de Paris et administrateur de l'École Nationale des Sciences Politiques de Paris.

Après le discours d'ouverture de Laurent Lemaire, le président de la Conférence des Barreaux des Hauts-de-Seine, Philippe Bouchard, a prononcé le discours d'ouverture. Le 1<sup>er</sup> avocat général de la Cour d'appel de Nanterre, Yves Lemaire, a prononcé le discours d'ouverture.



# SOUVENIRS

Richard Descoings ... Richard Descoings ... ?

Vous levez un sourcil interrogateur ? Non, vraiment, ce nom ne vous dit rien ?

Avouez-le : vous avez séché la Rentrée de la Conférence 2006 !

Votre carton d'invitation s'est égaré ? A d'autres ! Reconnaissez plutôt que vous l'avez jeté !

Assister pendant deux heures au déballage biographique d'un énarque quasi inconnu devenu directeur de Sciences Po, très peu pour vous ! Il faut dire que le Barreau vous avait habitué à des Rentrées plus mouvementées. Après les imprécations des révolutionnaires trotskistes et écolo et les aboiements des chiennes de garde, une visite guidée dans les salons feutrés de la Rue Saint-Guillaume n'avait rien à vos yeux d'un programme excitant.

Hélas, si vous saviez ce que vous avez manqué !

Si vous étiez venu, vous sauriez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la reproduction des élites, sans jamais oser le demander.

Si vous étiez venu, vous sauriez enfin pourquoi l'ascenseur social est toujours bloqué au deuxième sous-sol (mais que fait le liftier ?).

Si vous étiez venu, vous sauriez aussi comment Yann le Breton communique avec Gérard le Marseillais, et pourquoi Freud a voué les élites françaises au plaisir.

Vous sauriez même comment, par une nuit d'été à Berlin, un conseiller d'état trop branché a failli disjoncter ...

Berlin, Saint-Germain des Près, les pannes d'ascenseur et la psychanalyse ... Vous y perdez votre latin ? Peu importe, aujourd'hui, il suffit de savoir parler anglais (cela aussi, vous le sauriez, si vous étiez venu).

Et puis, vous n'êtes pas les seuls à vous y perdre. Face à tant de confusion, même l'Avocate générale a fini par jeter sa robe avant de fuir à Charenton.

Pire encore, Richard Descoings est toujours en cavale, et personne n'a flingué le liftier.

**Laure Oudet-Thébaud**

# DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER CLAUDE DUVERNOY

À l'instant de prendre la parole, je pense à monsieur Pierre Gastineau, notre confrère décédé le 1er janvier 2006, inventeur du prix qui porte son nom. Il a manifesté une grande générosité à l'égard de son Barreau.

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général, représentant Monsieur le Ministre, Président du Conseil Général, mesdames, messieurs les élus. Monsieur le premier Président de la Cour d'appel de Versailles, merci pour votre disponibilité, votre écoute attentive et votre soutien dans mes projets, même les plus compliqués.

Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel de Versailles, merci pour vos propos francs, souvent drôles, merci pour votre présence efficace mais discrète à travers votre avocat général en charge des avocats, monsieur Cholet.

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance, monsieur le Procureur de la République, la période actuelle aurait pu être source de graves tensions, elle ne l'est pas. Chacun a sa place, remplit son rôle. Nos entretiens sont francs et loyaux, directs. Merci.

Mesdames, messieurs les hautes personnalités, monsieur le président de la Conférence des bâtonniers, mesdames, messieurs les Bâtonniers, Monsieur le représentant du Bâtonnier de Tunisie, Monsieur le représentant de Monsieur le Président de la section de Sfax, chers confrères, mesdames, messieurs, chers amis. 2006 aura été une grande année, successions de coups bas, de promesses non tenues, de réformes consternantes. Nous sommes consternés : des vies brisées, une commission d'enquête ultra médiatisée, des juges traumatisés, désastre, catastrophe, big bang... Et que nous propose le projet de loi tendant soi-disant

à renforcer l'équilibre de la procédure pénale ? Quelques mesurette et deux mesures phares : l'enregistrement lors de certaines gardes à vue et la création de pôles d'instruction. Nous avons suffisamment l'expérience des enregistrements concernant les mineurs et du matériel régulièrement en panne pour ne nous faire aucune illusion. À travers la polémique qui a eu lieu sur ce sujet entre monsieur le Garde des Sceaux et monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous avons pu mesurer la bonne volonté des policiers concernés. Pourtant, pour éviter toute allégation négative sur leurs méthodes, les critiques sur la rédaction de leurs procès-verbaux, quelle meilleure protection pour eux-mêmes que l'enregistrement vidéo ? Monsieur le Président Dintilhac l'a dit clairement ; on retranscrit par écrit une parole, cette retranscription peut être une trahison.

Mais mieux que des caméras, mettons des avocats ! Aucun progrès sur cette question. Pourquoi ces résistances ? Or, l'essentiel de l'activité de nos tribunaux est nourrie par des dossiers construits par les services de police ou de gendarmerie, sans intervention d'un juge d'instruction. Aucune réflexion sur le statut du mis en cause ni sur celui de la victime non plus. Alors qu'à Nanterre, par exemple, monsieur le Procureur de la République relevait dans son discours de rentrée solennelle de 2005, une augmentation de près de 9% des gardes à vue. Dans le même temps, la correctionnalisation de presque toutes les contraventions de cinquième classe augmentait de 11 % le nombre des procès-verbaux transmis au parquet. Le tout, bien entendu, sans aucun moyen supplémentaire. Et ensuite, la plupart du temps, des dossiers traités suivant des procédures accélérées où la parole est escamotée et la défense affaiblie. N'oublions pas que c'est l'oralité qui a sauvé le dossier d'Outreau.



En 2005, la comparution immédiate est devenue la première source d'incarcération. 23<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, le 15 mai 2006 : 16 prévenus ont été jugés en 18 minutes chacun en début d'audience, puis en 11 minutes en fin d'audience. 57 mois de prison ont été distribués à 11 personnes, dont 9 se sont vu infliger un mandat de dépôt à l'audience. On ne parle plus de prévenus, on gère des stocks et il s'agit de déstocker un maximum.

L'institution judiciaire elle-même n'est plus garante du respect des citoyens de l'éthique, cette responsabilité est transférée sur les juges individuellement. Il est facile alors d'en faire des boucs émissaires. Ainsi en a-t-il été d'un juge d'instruction. Les pôles de l'instruction, réforme rampante de la carte judiciaire on dit nos représentants. Mais non mes chers confrères, réforme tout court de la carte judiciaire.

Une étape qui posera les jalons d'évolutions ultérieures, a clairement dit monsieur le Garde des Sceaux lors de la convention de l'UMP sur la justice en mai dernier. Réforme non débattue, réforme sans concertation. Il convient que la profession se mobilise sans tarder sur cette question complexe et qui n'est pas sans conséquences sur l'aménagement du territoire. Si l'évolution des moyens de communication, la dématérialisation facilite les échanges sans déplacement, si l'efficacité, la rationalisation et une gestion économe peuvent imposer des regroupements, certaines activités judiciaires devraient au contraire se délocaliser pour se rapprocher des justiciables. Réformer ne veut pas forcément dire fermer. Le critère géographique n'est peut-être pas le plus important, c'est le contentieux à assumer qui doit être au centre de la réflexion. Pas de débat public ni de réflexion d'envergure engagée avec tous les partenaires sur la réforme du CSM et sa composition, sur l'évolution du parquet, sur la responsabilité des magistrats dont l'activité

juridictionnelle ne doit pas être entravée, sur la formation des juges, sur l'éthique.

Enfin, un budget qui ne change pas et qui reste ridiculement bas. Avant de parler de responsabilité des juges, donnons-leur les moyens de leur fonction. Au nom de la rentabilité des économies, des garanties ont été mises à mal, la collégialité a quasiment disparue, les motivations sont réduites à trois lignes ou à des formules standards. Le contradictoire à tout instant des procédures et la publicité doivent être restaurés ou instaurés.

Pendant ce temps, dans le silence, près de 1000 personnes chaque année, détenues dans des conditions déplorables que l'on sait, pour rien, et ensuite mises hors de cause. Et des réformes prises après des affaires sans objectifs autres que politiques, sans doute une quinzaine sur les 40 réformes de la procédure pénale intervenues en 25 ans. Le président d'un syndicat particulièrement mobilisé aujourd'hui disait à Caen le 20 octobre dernier : Il n'y a aucun corporatisme à souhaiter que les lois soient moins nombreuses et plus simples, le budget de la justice plus important, les personnels mieux formés et plus nombreux. Et il ajoutait : *Gardons un juste équilibre entre sécurité collective et libertés individuelles. Vieux débat qui devrait nous pousser à ne pas opérer dans la précipitation.*

Nous sommes inquiets. Le 13 janvier 2004, la Commission européenne adoptait la directive services dite Bolkestein, visant à supprimer tout ce qu'elle considérait comme des entraves à la libre concurrence en matière de services. Les ordres d'avocats étaient considérés comme des entraves. Le Parlement européen a adopté un amendement visant à exclure la profession d'avocat, la Commission est revenue sur la version initiale. Le Conseil de l'Union européenne, en mai puis en juillet 2006, a décidé d'exclure uniquement les notaires et les huissiers. Malgré les engagements pris par nos ministres concernés, la profession d'avocat est désormais assimilée aux professions purement commerciales visées par cette directive. Nos principaux concurrents sont déjà et seront davantage encore dans les années qui viennent les compagnies d'assurances et les

banques, avec d'autres moyens, sans déontologie sans charges d'accès au droit ni une mission de service public.

Je ne pense pas qu'ils envisagent de nous rejoindre pour les permanences gardes à vue, celles des comparutions immédiates ou du tribunal pour enfants, les consultations à l'hôpital de Nanterre ou dans les maisons de justice et du droit, dans les points d'accès au droit, dans les quartiers défavorisés, aux audiences disciplinaires de la maison d'arrêt. L'économie de nos cabinets est en péril et notre indépendance aussi. Nous sommes en colère, causée par le décret du 26 juin 2006 transposant la troisième directive anti-blanchiment modifiée en décembre 2001. La profession est bien entendu déterminée à participer à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Conseil National des Barreaux avait déjà mis en place des recommandations détaillées à destination de nos cabinets. Notre déontologie stricte, son contrôle ordinal, sont complétés par des dispositions pénales sévères. Cela nous semblait suffisant. Il nous est aujourd'hui clairement demandé de violer notre secret professionnel. Ainsi, un avocat avant toute opération juridique est contraint de faire une déclaration de soupçon si elle lui apparaît anormale. Cela s'appelle de la délation. Sans aucune limite prévue par le texte, il devra ensuite répondre à toutes les demandes de Tracfin, simple structure administrative.

Passons sur l'obligation de vigilance qui nous impose des vérifications d'identité qui vont au-delà de ce qui est attendu d'un officier de police judiciaire qui effectue un contrôle. Pour un client à distance, l'avocat devra exiger deux pièces d'identité et ouvrir les guillemets..., *mettre en œuvre des mesures de vérification et de certification.* Fermez les guillemets... Qu'est-ce que cela veut dire et avec quels moyens ? Cette troisième directive est loin du blanchiment puisque la déclaration doit intervenir pour toute somme susceptible de provenir d'un délit réprimé par une peine supérieure à un an, c'est-à-dire la quasi-totalité des délits de notre Code pénal.

Rappelons-nous que le secret professionnel n'est pas un privilège, c'est un droit pour nos concitoyens, garant de notre indépendance. Il protège la liberté de chacun et le bon fonctionnement de la justice. Avocat délateur, c'est la fin de la dignité et de la délicatesse. Avocat dénonciateur, c'est la fin du secret professionnel. Avocat collaborateur, c'est la fin de notre indépendance, c'est la fin de la confiance.

En ces temps de scandales judiciaires d'un autre âge, en ces temps où la peur certes légitime, de grands mots poussent à l'affaiblissement de l'état de droit où des avions fantômes transportent de présumés coupables en des lieux juridiquement inexistantes. En ces temps où des lois de circonstances permettent désormais à la CIA de poursuivre son programme de détention parallèle, où les confessions obtenues par la force sont autorisées, si une commission militaire l'estime utile, où le président de la plus grande démocratie du monde se fait octroyer le droit d'interpréter le sens des Conventions de Genève, en ces temps où éducateurs et médecins vont se transformer en dénonciateurs, où les maires de nos communes risquent de perdre leur âme au centre d'un dispositif plus répressif que préventif, plus personne ne semble digne de confiance. Les avocats veulent rester dignes de confiance.

Depuis une ordonnance de Philippe le Hardi de 1274 nous prêtons serment. Notre première grève a eu lieu en 1602 contre des ordonnances du Parlement, reprises quelques temps après, contre des décisions de Mazarin. Les avocats ont plaidé pour les serfs contre les seigneurs, pour les seigneurs contre les rois, devant les tribunaux de l'Inquisition, pour le roi contre les révolutionnaires, pour les révolutionnaires contre d'autres, et l'on voudrait que je dénonce ! En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts, œuvre du chancelier Poyet, évince l'avocat de toutes les procédures pénales. Poursuivi quelque temps après pour prévarication, lorsqu'on lui demande ce qu'il souhaitait avant sa condamnation, Poyet répondit : être défendu par un avocat. Le bâtonnier Montouchet raconte qu'il lui fut alors rétorqué «Souffre ce que tu as créé» et l'on voudrait que je dénonce ! En 10 ans, 170 avocats, défenseurs des paysans sans terre ont été

assassinés au Brésil, luttant pour leur indépendance et celle de la justice. Les têtes de nos confrères Burin des Roziers et José Boing sont mises à prix et l'on voudrait que je dénonce !

Nos confrères tunisiens, dont je salue ici la présence, se battent toujours, collectivement ou individuellement pour leur droit de parole, et l'on voudrait que je dénonce ! Nos instances nationales ont engagé des recours devant les juridictions compétentes, qu'elles en soient félicitées, mais vient peut-être aussi le temps d'organiser la résistance de la profession toute entière contre ces textes liberticides.

Colère toujours face à cette manœuvre politicienne du jeudi 16 novembre dernier. Depuis décembre 2000, la profession attend que l'état respecte sa parole. Peu importe la couleur politique, la signature d'un ministre engage les autres. Chaque jour dans cette enceinte des juges rappellent à leurs concitoyens qu'un engagement, qu'un contrat se respecte et s'exécute à bonne date. Six ans d'attente pour les avocats et enfin, un amendement voté en commission des Finances propose au budget l'augmentation attendue de l'unité de valeur, base de notre indemnisation en matière d'aide juridictionnelle, amendement aussitôt retiré dans une sorte de provocation incompréhensible. Un tour de passe-passe, un jeu de bonneteau. Nous n'avons pas envie de jouer !

Depuis le 21 novembre, ce Barreau a cessé toute intervention au titre du secteur dit assisté. Malgré le poids des usages de la profession, sa colère et son amertume sont si grandes qu'il refuse de plaider lorsque la liberté est en jeu. Assez de paroles, des actes ! Est-ce trop que d'exiger de l'état qu'il respecte ses promesses ? Est-ce trop que de demander une rémunération et non une indemnisation ? Est-ce trop que de demander que l'état prenne les moyens d'un véritable accès pour tous à la justice et au droit ?

Cette profession libérale qui assume collectivement une mission de service public comme aucune autre ne le fait attend un peu plus de considération. Les confrères, qui pour la plupart se dévouent chaque

jour pour les plus faibles de nos concitoyens, attendent un peu plus de respect. Je veux croire que le Sénat saura trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Les amendements déjà adoptés paraissent un réel progrès.

Et maintenant, quel avenir ? L'aide juridictionnelle est en panne, la déjudiciarisation est en route, l'activité judiciaire faiblit, sa rentabilité aussi. Un confrère strasbourgeois, raconte : un avocat, vient de mourir et se présente devant Dieu, qu'as-tu fait de ta vie ? Seigneur, j'ai été avocat pendant 60 ans. Et qu'as-tu fait pendant ses 60 ans ? Mais seigneur, j'ai plaidé dix ans. Et le reste du temps, bah j'attendais aux audiences...

Le droit gratuit est partout sur Internet, distribué par les banques, les compagnies d'assurances, les associations. Quand il n'est pas gratuit, il est accessoire, simplifié. Il est en réalité totalement dévalorisé. Nous avons signé une convention avec le lycée de Sèvres qui forme de futurs experts-comptables. J'espère que nous pourrons convaincre ces jeunes que le droit est aussi important que le chiffre et que nos professions doivent être complémentaires, qu'ils ont encore de nombreux champs à travailler dans le chiffre. Nous devons démontrer aux dirigeants d'entreprise que le Droit est un outil de gestion qui ne bloque ni ne sclérose, mais qu'il est là pour avancer. J'ai lancé Justice-Economie, une association qui a pour objectif de faire se rencontrer à l'occasion de conférences et de colloques, des chefs d'entreprises, des universitaires, des juges, des avocats et des experts.

Il faut encore et encore améliorer la formation et bien entendu, la formation continue. Nous avons organisé de très nombreuses séances décentralisées. Après le colloque de printemps de droit des affaires, notre nouveau colloque d'automne en droit social a été un grand succès. Un projet est à l'étude pour un troisième colloque annuel.

Nous venons de signer une convention avec l'Université de Paris 10 qui va nous proposer un

programme de formation de haut niveau et avec Lysias, une association d'étudiants en droit qui va travailler avec l'Association des anciens Secrétaires de la conférence.

Le Barreau des Hauts-de-Seine est enfin partie prenante à la création de l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert qui a vu le jour il y a quelques semaines. Renforcer la place du Droit dans l'entreprise, c'est avancer sur le projet d'acte sous signature juridique et construire l'idée du Commissariat aux droit, qui ne peut évidemment pas être calqué sur le commissariat aux comptes et son obligation de révélation. Comme ont su le faire les commissaires aux comptes, nous devons peut-être définir les normes de nos missions. Question difficile, mais incontestablement la norme est source de lisibilité pour le client, d'efficacité dans le déroulement de la mission et de sécurité pour le prestataire.

Je reste enfin convaincu que nous devons réfléchir encore à l'exercice de la profession d'avocat en entreprise. J'ai conscience qu'en l'état, les questions de l'indépendance et du secret semblent insurmontables. Mais je sais aussi que l'enjeu est énorme : avenir de nos jeunes, place du droit dans l'entreprise et du droit civil dans le monde.

Mes chers confrères, allons-nous refermer un dossier parce qu'il est difficile ? Allons-nous refuser les causes les plus ardues ? Au contraire, prenons-les à bras le corps. Battons-nous ! Formations de haut niveau, spécialisations, nouvelles missions pour une profession puissante qui pourra ainsi garder son âme, rester au côté de tous, le signe de l'humanité. Au côté de la femme victime de violences, du détenu comparaisant au prétoire, du prévenu en comparution immédiate, au côté de l'accusé qui reste un homme parmi les hommes parce que son avocat a choisi de se battre seul avec lui. A l'heure de la plaidoirie, l'avocat est toujours solitaire et en cas d'échec, il reste seul avec sa responsabilité, sa culpabilité.

Célébrant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'abolition de la peine de mort, notre confrère Robert Badinter

concluait ainsi le 10 octobre dernier, se tournant vers nos jeunes confrères comme je le fais à mon tour : *« Les justes causes et les grands combats judiciaires ne leur feront pas défaut. Et si la justice qui tue est bannie de toute l'Europe et de la majorité des états dans le monde, la lutte contre la peine de mort n'est pas achevée. Comme citoyens du monde, il incombe aux avocats de lutter contre la peine de mort. Il leur revient aussi, partout où ils sévissent, de lutter contre la torture, les châtiments cruels et dégradants, les prisons inhumaines, tous les supplices dont la peine de mort n'était que l'expression ultime »*. Il s'agit toujours pour les avocats que vous êtes de lutter contre la barbarie judiciaire. Citoyen spirituel de l'univers, écrivait Baudelaire. Vaste programme mes chers confrères et qui commence à nos portes.

Monsieur Richard Descoings, vous avez voulu, quant à vous ouvrir celle de Sciences-Po aux jeunes des banlieues. Cela vous vaut entre autres, de comparaître aujourd'hui devant cette cour. La liste de vos crimes est si longue que nous sommes contraints de renoncer à la lecture de l'arrêt de renvoi. Votre culpabilité est tellement évidente que nous renonçons à tout débat. Nous verrons si nous laisserons à votre conseil le temps de plaider... Vous voyez si nous sommes de bons élèves en matière de justice en temps réel et de déstockage massif ! Madame la Procureure, vous avez la parole.



# RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE LAURE OUDET-THÉBAUD

## Intervention de Maître Maxime Cessieux

Monsieur le président, j'ai une demande de renvoi à faire. J'ai toute ma hiérarchie, monsieur le Président. Vous l'avez rappelé, le Barreau des Hauts-de-Seine est en grève et j'ai l'honneur de solliciter ayant été commis d'office pour la défense Descoings Richard de solliciter le renvoi.

## Monsieur le Bâtonnier

Pas de renvoi, maître.

## Maître Maxime Cessieux

C'est sûr que si on avait invité Philippe Noiret, je n'aurais pas eu à le demander, ce renvoi.

## Reprise du réquisitoire par Maître Laure Oudet-Thébaud :

Un renvoi, un renvoi, mais vous perdez l'esprit, maître. Regardez cette foule qui se presse au palais ! Ces hordes de journalistes à l'affut, alléchés par l'odeur du scandale. Ils sont ici pour moi beaucoup, pour vous un petit peu aussi, surtout votre maman, et aussi pour Richard Descoings. Il s'apprête là, sur le banc des accusés, à vivre son heure de gloire. Et vous, vous voudriez l'en priver ? Monsieur le président, comprenons-nous, je ne veux pas dire bien entendu que Richard Descoings était totalement inconnu jusqu'à aujourd'hui, la presse se fait régulièrement l'écho des réformes qu'il mène tambour battant à Sciences Po depuis une décennie et de ses amitiés consensuelles avec Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal.

Bon, il faut bien avouer qu'avant que le parquet ne gratte le vernis de sa biographie officielle, Richard Descoings n'avait pas du tout le profil d'un candidat

à la postérité judiciaire. Jugez plutôt. Baccalauréat mention très bien, Sciences-Po, L'ENA, sorti dans les premiers bien entendu, Conseil d'État, puis direction de l'IEP de Paris. Aucune implication dans le financement occulte d'un parti politique, ni dans l'affaire Clearstream. Et quand Richard Descoings se rend dans le 93, ce n'est même pas pour y brûler des voitures, c'est pour y conclure des partenariats avec les lycées défavorisés. Avec des gens comme ça, qu'on ne s'étonne plus si le ministère public doit multiplier les investigations pour construire des réquisitoires qui tiennent la route. Heureusement, dans l'affaire Descoings, le parquet ne s'est pas obstiné en vain. Il a fini par révéler le personnage peu recommandable qui se cache sous cette auréole de haut fonctionnaire intègre épris de justice sociale. Richard Descoings inutile de faire l'étonné, les preuves sont là.

Sous vos airs de technocrate amidonné, vous êtes une sacrée crapule et ça ne date pas d'hier. Vous portiez encore des culottes courtes quand vous avez commencé à glisser sur la pente savonneuse du vice. Adolescent, vous vous faites exclure du lycée Louis le Grand par Mademoiselle Minois, votre professeur de mathématiques qui a vu en vous, je la cite : *un élève totalement dénué d'esprit de synthèse et incapable de suivre dans la classe supérieure*. La pauvre femme ne s'est d'ailleurs jamais remise de votre passage. Ce triste épisode n'a pas calmé votre hargne contre l'institution scolaire. Vous avez récidivé. À peine sortie de Sciences-Po vous vous y reprenez à trois fois pour rentrer à l'ENA. Je rappelle quand même qu'à l'époque, seul un jardin séparait les deux institutions. Trois tentatives pour franchir 15 mètres de pelouse, c'est même plus de la mauvaise volonté, c'est du sabotage délibéré... Après l'ENA, quand même, vous vous faites oublier quelque temps en vous cachant dans d'obscurs cabinets ministériels.

Même la police finit par perdre votre trace, enfin, surtout celle de vos opinions politiques. Il faut dire qu'en la matière, vous êtes ingénié à brouiller les pistes. N'avez-vous pas déclaré un jour : « *Je suis démocrate plus que républicain. Si j'étais de gauche, je serais anti Chevènementistes, si j'étais de droite, je serais libéral plus que réformateur. Je fais partie des tenants de la réforme* ». Chapeau Descoings vous brouillez tellement les pistes que même vous, vous ne savez plus où vous êtes !

Votre trace a donc été perdue jusqu'à ce que vous resurgissiez un beau jour de 1996, en plein cœur du 7ème arrondissement, à la direction de Sciences-Po. Pour ceux qui l'ignorent encore, Science-Po est cet îlot de savoirs, niché rue Saint-Guillaume, au cœur de Saint-Germain-des-Prés, à proximité des lieux de pouvoir et des boutiques de luxe. Cette institution inclassable où l'on enseigne entre autres l'histoire, le droit, les relations internationales, la finance et la géopolitique, n'est ni une université ni une école de commerce, non, Sciences-Po est Sciences-Po, et tient à le rester. On y cultive avant tout l'efficacité. L'art du balancement circonspect, du plan en deux parties, deux sous-parties sur n'importe quel sujet. Les formules élégantes, pratiques à recaser lors des soirées mondaines ou des shows télévisés de périodes électorales. Et même la littérature facile à digérer. Car Sciences-Po ne produit pas seulement des contingents de magistrats, avocats ou hauts fonctionnaires. Non, Sciences-Po produit aussi des artistes, toutes sortes d'artistes et surtout des écrivains comme Florian Zeller ou Frédéric Beigbeder. Mais attention, il s'agit d'écrivains modernes, pas de poètes maudits à la Baudelaire qui fument de l'opium, se torturent l'âme et deviennent célèbre 100 ans après leur mort. Non, les écrivains estampillés Sciences-Po sont efficaces et polyvalents. Ils courent les soirées branchées habillées en dandys, rédigent des chroniques dans *Voici*, prennent la pose dans *Gala*. Ils affichent même le prix du livre sur la couverture « 99 francs » pour garantir une bonne information du consommateur. Monsieur le Président, tout ceci, me direz-vous, n'a qu'un lointain rapport avec l'affaire qui nous occupe. Pas du tout. Car l'accusé aussi se pique d'être écrivain.



Il s'apprête à publier « Sciences-Po : de La Courneuve à Shanghai ». Tout un programme. Mais craignant sans doute de livrer sa prose à la critique acerbe de cette cour avertie et soucieux de dissimuler des preuves, il a retardé à dessein la publication de son livre jusqu'en janvier. Toutefois, au cours des interrogatoires, Richard Descoings a bien voulu nous gratifier de cette sentence dont je soumetts la rhétorique mystérieuse à la sagacité de votre cour. Je vous demande un peu de concentration, il va falloir suivre. Je cite : « *Il n'y a rien de pire que le malthusianisme conçu comme la pierre de touche de la qualité* ». Je le répète pour vous, Monsieur le bâtonnier, je vous sens un petit peu perplexe... « *Il n'y a rien de pire que le malthusianisme conçu comme la pierre de touche de la qualité* ». Des investigations poussées ont permis à nos experts d'aboutir à cette conclusion : cette formule est un message codé. Et derrière elle se cache une réalité inquiétante. Les promotions de Sciences-Po ne cessent de grossir.

Quatre mille étudiants en 1996, presque 7 000 dix ans plus tard. A ce rythme-là, Descoings, il faudra bientôt une brouette pour transformer l'annuaire des anciens. Mais vous n'en avez cure, pour vous plus on est de fous, plus on rit. Car vous aimez faire la noce. Vous ne pouvez pas le nier, les témoignages sont accablants. Souvenez-vous, Richard Descoings Berlin, été 2001. Toute la promotion fraîchement diplômée vous accompagne pour un prétendu voyage officiel dans la capitale allemande. Là, soucieux de vous ménager un alibi convenable, vous organisez une séance photo avec Gerhard Schroeder et une conférence avec Joschka Fischer. Même Kofi Annan fait une apparition remarquée. Mais tout cela n'est qu'une parade. À la nuit tombée, dans la moiteur d'une obscurité propice aux excès, toute la promotion investit une boîte de nuit. Puis, au milieu des effluves d'alcool et des rythmes techno, elle s'y déhanche jusqu'à l'aube en suivant votre exemple. Heureusement, l'œil de la justice était là. Oui, dit Richie, si j'étais là, l'œil était dans la salle et regardait Descoings. Ah ça, vous pouvez être fier de vous. En voilà une séance de rattrapage inespérée pour tous les étudiants qui n'avaient pas trouvé l'âme sœur pendant leurs études. Et après

ça, vous osez prétendre que vous luttez contre l'autoreproduction des élites ! Bien au contraire. Vous les aidez à proliférer. Vous avez même ouvert aux étudiants Sciences Po, le jardin de l'Institut, offrant ainsi à leurs ardeurs juvéniles la tentation du gazon verdoyant où ils viennent se bécoter dans l'allégresse dès les premiers rayons du soleil.

Monsieur le président, c'est un fait qui doit éclater au grand jour, les Sciences-Po se reproduisent entre eux. Le carnet rose de la Revue des anciens en est la preuve. Vous-même Richard Descoings avez succombé en 2004 à l'appel de la consanguinité sociale. Vous avez épousé une ancienne étudiante Sciences-Po, promotion 78. Mais il y a pire encore. Non seulement les étudiants Sciences-Po sont de plus en plus nombreux, mais ils sont aussi de plus en plus étrangers. En dix ans, Sciences-Po est devenu un repère d'étudiants Erasmus. C'est bien joli l'internationalisation Richard, on sait que vous aimez les voyages, mais là on se croirait dans l'Auberge espagnole.

Ce n'est pas parce que le nombre d'étrangers dans le monde ne cesse d'augmenter qu'il faut tous les accueillir à Sciences-Po, surtout pas Condoleezza Rice. Quand on pense que vous êtes le seul à l'avoir laissé faire un discours pendant sa toute première tournée européenne de Secrétaire d'État américain. Quand on pense que la langue de Shakespeare et de George W. Bush a résonné dans le grand amphithéâtre, dans des centaines de jeunes oreilles nourries aux vers de Ronsard, c'est intolérable ! Vous êtes coupable, Richard Descoings, coupable d'avoir transformé Sciences-Po, ce fleuron de la culture franco-française, en véritable tour de Babel !

Coupable d'œuvrer en douce pour la reproduction des Sciences-Po quand vous prétendez lutter contre la consanguinité sociale. Mais cela ne vous a pas suffi... Agitateur dans l'âme, vous vous êtes vite lassé de ces petites réformettes dont la notoriété ne dépassait guère les frontières du 7ème arrondissement. Vous avez voulu frapper un grand coup, faire la une des journaux. Vous êtes un cow-boy Richard Descoings, il vous faut toujours de nouvelles frontières à franchir.

Après la conquête de l'Ouest parisien, vous vous êtes lancé à l'assaut des banlieues, ou plus exactement vous avez lancé les banlieues à l'assaut de Sciences-Po. En effet, en 2001 vous avez engagé la réforme ZEP. Décidément, grosse année 2001 après Berlin... Monsieur le président, pour votre information, je précise que les ZEP ne sont ni des zones d'effeuillage patentées, ni des zones d'élucubrations poétiques, il s'agit de Zone d'Éducation Prioritaire auxquelles l'Éducation Nationale octroie des moyens renforcés en raison de la forte proportion d'élèves issus de milieux défavorisés. Sciences-Po a créé une filière réservée aux lycéens de ces zones, par commodité appelons-les lycéens ZEP. Pour eux, les épreuves de concours considérées comme

socialement discriminantes ont été remplacées par un recrutement sur dossier et entretien individuel. Cette fois, ce ne sont plus seulement les murs de Sciences-Po qui ont tremblé, l'onde de choc s'est répandue dans tout le pays et même à l'étranger. De nombreux journaux ont salué Richard Descoings comme Monsieur Ascenseur social, le chantre de l'égalité des chances. En revanche, des opposants extrémistes ont osé l'accuser de faire accoster à Sciences-Po les boat people des ZEP. Puis, peu à peu, le calme est revenu rue Saint-Guillaume. La première promotion issue des ZEP, diplômés au printemps 2006, rentre aujourd'hui sur le marché du travail. L'heure du bilan est arrivée, l'heure aussi pour vous. Richard Descoings de répondre de vos actes.



Jusqu'à aujourd'hui, vous vous étiez cru à l'abri de la justice, abrité derrière les grands idéaux républicains que vous aviez brandis comme étendard. Habile mystificateur, vous avez convaincu le plus grand nombre que l'objet de votre réforme était de donner un avenir aux jeunes en détresse des banlieues. Mais nous savons qu'il n'en est rien.

La lecture de l'abondante documentation produite par la direction de Sciences -Po pour justifier la réforme ZEP est à cet égard édifiante, cote D21, monsieur le Président. Il s'agit d'un extrait du rapport publié en 2001 par Sciences-Po. Je cite : « *Le rapport aux études et les stratégies d'enseignement sont en effet très différentes en fonction des milieux sociaux. Les étudiants issus des catégories sociales aisées ont tendance à faire primer le principe de plaisir dans leur cursus universitaire. Les étudiants issus des catégories sociales moins favorisées s'orientent plutôt vers des filières courtes et rapidement opérationnelles, c'est le principe de réalité* ». Principe de plaisir pour les uns, principe de réalité pour les ZEP. A la lecture de ces quelques lignes, je me suis livrée à une introspection inquiète. J'ai repensé à mes trois années passées à Sciences-Po, eh oui, à l'époque le plaisir ne durait que trois ans, pas cinq comme aujourd'hui. J'ai revécu les minutes précédant les examens. Mes yeux qui ne voyaient plus le trouble qui s'élevait dans mon âme éperdue, mes mains moites, mon cœur qui palpait une fois face au sujet. J'étais donc la proie naïve du plaisir quand je croyais être celle de la peur de l'échec ? Assez rigolé Richard Descoings ! A qui voulez-vous faire croire que la géopolitique de la Transnistrie ou la réorganisation de la sous-préfecture du Loiret sont des thèmes de réflexion à haut potentiel érotique ? Qui donc espérez-vous convaincre que l'ingestion des ouvrages de finances publiques ou l'histoire du goulag stalinien ont des vertus nirvaniques ? Pas moi, en tout cas. J'ai souffert à Sciences-Po et j'en porte encore les séquelles 5 ans après. Depuis, je ne peux plus passer à moins de 10 mètres d'un kiosque à journaux sans me jeter sur Le Monde pour en faire la lecture compulsive et névrotique ; le stabiloter, le découper et ficher les articles par thèmes, à cause de vous Richard

Descoings et de l'institution que vous représentez. Je suis devenue une obsédée fichuelle. J'ai souffert, je souffre encore. Et vous, vous osez insinuer que les étudiants entrés à Sciences-Po par concours n'avaient pas d'autre ambition que de passer agréablement le temps entre adeptes de l'onanisme cérébral. Ce n'est plus de la désinformation, c'est de la calomnie. Et ce n'est pas tout, monsieur le président.

Non seulement les idées de Richard Descoings sont scandaleuses, mais ce ne sont pas les siennes. Il a plagié. Ces théories psychologisantes sur le principe de plaisir et le principe de réalité, elles ne sont pas de vous, Richard Descoings. Vous les avez volées sans vergogne et à un mort. Vous les avez volés à Sigmund, Sigmund Freud. Monsieur le président, à ce stade des débats, je souhaite verser une pièce supplémentaire au dossier. Il s'agit d'un ouvrage intitulé «Au-delà du principe de plaisir», publié par Sigmund Freud en 1920. Richard Descoings, il faut au moins reconnaître que vous ne manquez pas d'audace. Nous vendre votre réforme démocratique sur l'égalité des chances en allant déterrer un vieux bourgeois viennois, père de la thérapie pseudo médicale la plus onéreuse de toute l'histoire de l'humanité, c'est vraiment du grand art. Mais ne comptez pas sur votre ingéniosité pour vous attirer l'indulgence de la Cour. L'imposture est caractérisée. Si on vous laissait faire, vous viendriez bientôt nous vanter les mérites du divan gratuit comme remède à la crise des banlieues. D'ailleurs, votre insolence ne s'arrête pas là.

Vous ne vous contentez pas de faire passer les étudiants de Sciences-Po non ZEP pour des bourgeois oisifs et jouisseurs, vous leur refusez même le bénéfice de l'intelligence. En effet, s'agissant des lycées ZEP, vous avez déclaré : «Ce que l'on attend des lycéens ainsi recrutés, c'est un potentiel, des capacités et non une certaine forme de savoirs académiques». Richard Descoings, faut-il en conclure que depuis le 19<sup>e</sup> siècle, l'objet du concours d'entrée était de recruter des incapables décérébrés à la tête farcie de connaissances superflues ? Dois-je comprendre qu'en plus d'être une obsédée fichuelle, je suis également dotée du QL d'un protozoaire ?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous ne faites vraiment aucun effort pour vous attirer les bonnes grâces du parquet. Enfin, passons. Je dois quand même vous reconnaître une qualité. Lorsque l'on vous écoute, le monde se vide soudain de sa complexité, les nuances s'effacent pour céder la place à la simplicité des antithèses. D'un côté, il y a les nantis, les bourgeois et leur existence vouée aux plaisirs, de l'autre, les classes laborieuses et défavorisées contraintes par la dure réalité. Richard Descoings, est-ce l'habitude du plan Sciences-Po en deux parties qui vous aide à maintenir avec tant de virtuosité cette vision binaire du monde ? Ou bien vos difficultés en mathématiques sont-elles si grandes qu'elles vous empêchent de compter au-delà de 2 ? Si vous aviez suivi les cours d'arithmétique de Mlle Minois, nous n'en serions pas là aujourd'hui. En tout cas, le résultat est le même. Désormais, à l'entrée de Sciences-Po, l'humanité se divise en deux catégories : les ZEP et les autres. Et dans la masse indifférenciée des autres, il y a certes des enfants gâtés, voire très, très gâtés. Des jeunes gens bien nés qui peuvent se permettre de flâner un peu rue Saint-Guillaume en attendant que leur prédestination sociale s'accomplisse. Mais il y a aussi les autres, tous les autres. Ceux qui appartiennent à cette nébuleuse que l'on appelle les classes moyennes et qui ne font pas Sciences-Po pour le plaisir, mais pour obtenir un diplôme qui leur permettra de travailler. Puis, il y a enfin une dernière catégorie, les étudiants défavorisés qui n'ont pas attendu la filière ZEP pour rejoindre la rue Saint-Guillaume.

À Sciences Po, cette école que l'on dit réservée aux bourgeois, un quart des étudiants étaient exonérés de droits de scolarité avant même que les lycéens ZEP n'y fassent leur apparition et des centaines d'autres étaient boursiers. Oui, Sciences-Po a ses prolétaires et les ZEP ont leurs bourgeois. Car n'en déplaise aux amateurs de clichés sur les banlieues, les lycéens ZEP ne sont pas tous enfants de chômeurs ou d'ouvriers. Il est vrai que parmi eux, ceux qui intègrent Sciences-Po, plus de la moitié sont issus de milieux défavorisés. Mais qu'en est-il de l'autre moitié ? Elle appartient aux classes moyennes, voire bourgeoises. Pourtant, les hasards de la géographie et la loterie des

découpages administratifs lui octroient le privilège d'échapper au concours. Bas les masques Richard Descoings ! En créant la filière ZEP c'est la peau du concours que vous vouliez, ne niez pas, vous l'avez avoué dans Ouest-France. Vous avez dit : « *Le dogme du concours comme seule manière de recruter de façon égalitaire et efficace en a pris un coup* ». Un coup, le mot est lâché. Sous couvert d'idéal égalitariste, la réforme ZEP n'est que la première étape d'une lente mise à mort.

Vous sacrifiez sans honte le concours, celui qui fut l'allié de votre réussite, comme on balance un ancien complice dont on n'a plus besoin. Sans l'ombre d'un remord, vous tournez le dos au concours, lui qui vous a ouvert les portes de Sciences-Po et celle de l'ENA. D'un ton rageur vous l'accablez des pires accusations. Vous le décrivez comme une machine à reproduire les élites, un obstacle au brassage social. Vous pointez aussi du doigt la dissertation, cette vieille copine que vous accusez aujourd'hui d'être socialement biaisée. Décidément, vous êtes un chic type. Dès que le vent tourne, vous lâchez vos vieux potes et le vent a tourné. De nos jours, les concours et la sélection ont bien mauvaise réputation. Il est vrai que depuis les années 80 et le slogan 80 % d'une classe d'âge au bac, nous vivons dans l'ère de la démocratisation de l'enseignement. Attention, quelques précisions d'ordre linguistique s'imposent dans le contexte qui nous intéresse, celui de la généralisation de l'obtention du baccalauréat. Le mot démocratisation désignait initialement le renforcement des moyens et le développement d'une saine émulation entre les élèves au profit d'une augmentation générale du niveau des connaissances et d'un progrès collectif vers davantage de culture. Définition d'une justesse indiscutable. Mais à la suite d'un regrettable glissement sémantique, le mot démocratisation a pris un sens très différent celui d'abaissement du niveau du baccalauréat au niveau de la majorité des élèves. Malheureusement, les grandes écoles qui veulent toujours se singulariser n'ont pas suivi le mouvement général de démocratisation. Voilà pourquoi on a vu fleurir des boîtes à concours privées, coûteuses et donc réservées à quelques privilégiés qui viennent s'y mettre à l'abri de

la démocratisation. Les classes populaires, en revanche, n'ont pas pu y échapper. C'est sans doute pour cette raison qu'elles ne représentent plus aujourd'hui que 9 % des effectifs des grandes écoles, contre 29 % en 1950.

Le vrai coupable du manque de brassage social, ce n'est pas le concours, c'est vous Richard Descoings, vous et vos acolytes des grandes écoles. Vous n'avez pas su vivre avec votre temps. Au lieu de faire de la discrimination positive en supprimant le concours pour les lycéens ZEP, il vous suffisait de modifier légèrement les épreuves de sélection pour tous les candidats. Rendez-vous à l'évidence, le concours n'est plus du tout en phase avec les dernières innovations de l'Éducation Nationale en matière d'enseignement.

Tenez, un exemple, cote D23 monsieur le Président, il s'agit de l'extrait d'un manuel de français de seconde publié aux éditions Hachette. Je tiens à préciser que l'exemple qui va suivre est authentique. Il ne s'agit pas d'un gag destiné à réveiller les jurés somnolents. Voici d'ailleurs les références précises de l'ouvrage pour ceux qui souhaiteraient approfondir la question des textes à l'œuvre ; Français, Seconde, livre du professeur, Hachette Éducation, année 2000, page 67. Il est proposé aux élèves de transposer dans le monde contemporain et en langage actuel la première scène de l'acte 5 d'Andromaque, dans laquelle Hermione vient d'ordonner à Oreste d'assassiner Pyrrhus. Le livre du maître qui accompagne le manuel scolaire fournit, en guise d'exemple à tous les professeurs, un devoir d'élève. Afin de mieux vous faire apprécier le travail de réécriture et l'effort de style fourni par l'élève, je vais d'abord relire l'extrait du poème Racinien. C'est Hermione qui parle. «Le cruel ! De quel œil il m'a congédiée ! Sans pitié, sans douleur au moins étudiée. L'ai-je vu se troubler et me plaindre un moment ? En ai-je pu tirer un seul gémissement ? Muette à mes soupirs, tranquille à mes alarmes, semblait-il seulement, qu'il eut part à mes larmes ? Et je le plains encore ! Et pour comble d'ennui, mon cœur, mon lâche cœur s'intéresse pour lui». Et voici le devoir exemplaire, la copie écrite par un Racine en herbe et donnée en modèle à tous les autres. Pour

les jurés qui somnolent encore, je rappelle qu'il s'agit d'un exemple authentique. Je cite : « Où j'en suis, moi ? Qu'est-ce qui m'arrive ? Pourquoi je déprime comme ça ? Qu'est-ce que je vais bien pouvoir faire ? Je traîne en jogging devant la télé, même pas maquillée en plus. Je l'aime ou je lui en veux vraiment ? Ah, le salaud, comme il m'a jeté ! Il n'a même pas fait style de me regretter un peu. Il n'a même pas rougi quand il m'a dit qu'il me lâchait pour un mec, pas la moindre honte, rien à faire, tranquille. Et moi, je suis accro ». Alors, Richard Descoings, vous comprenez maintenant ? Qu'attendez-vous pour vous mettre au goût du jour ?

Vous avez beau jouer les réformateurs modernes, vous êtes un vrai fossile. A quand les thèmes en verlan ou la dissertation en langage texto au programme du concours d'entrée. En voilà des soirées amusantes en perspective pour tous les correcteurs des copies. Mais ne vous emballez par Richard Descoings, n' imaginez pas que vous allez vous en tirer comme ça, que je vais vous laisser repartir tranquillo rue Saint-Guillaume, pour lancer un nouveau train de réformes tous azimuts. Vous y avez assez sévi, vous êtes coupable et vous devez payer.

Je demande donc votre condamnation à une peine de travail d'intérêt général. Vous écoperez d'un ministère et pas le plus léger, celui de l'Éducation Nationale. Vous vous êtes bien amusé pendant dix ans à jouer les cow-boy à Sciences-Po en donnant libre cours à votre réformite aiguë. Ce sera une autre paire de manches quand il va falloir faire du rodéo sur le mammoth. Et ne comptez pas sur moi pour prolonger inutilement votre peine. Elle n'excédera en aucun cas 17 280 heures, soit deux ans, parce que c'est la durée moyenne de vie des ministres de l'Éducation Nationale et surtout pour vous empêcher de commettre la moindre réforme de fond. C'est fini pour vous Richard Descoings, ne rêvez plus de ZEP. Compte-tenu tant de votre dangerosité que de votre immaturité, vous irez en CEF, Centre d'Éducation Fermé, les pénalistes comprendront. Pour purger votre peine, pour vous, ce sera rue de Grenelle, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, au moins comme ça vous ne serez pas dépayés.



# PLAIDOIRIE DE MAÎTRE MAXIME CESSIEUX

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, c'est avec gravité et non sans une certaine émotion que je me lève devant vous pour défendre l'honneur de Richard Descoings. Bah détendez-vous, Richard, ça y est, elle a terminé. Ah non mais *trust me*, je suis bouillant, je vais me la manger. *You and me together!* En plus, 20 minutes pour nous sortir quoi ? Les ZEP et l'English ? J'y reviendrai. Bien évidemment, *good evidently*, mon client a, comme l'indique le procès-verbal, été interpellé au moyen de gestes et de techniques policières d'interpellation, puis conduit avec la force strictement nécessaire dans une cellule réglementaire d'un commissariat d'arrondissement. Il a reçu des bourre-pifs quoi... Après une délicieuse nuit, bercée par les ronflements porcins du chef de poste, la tête coincée entre les pieds fatigués d'un travailleur sans papiers venu de Kiev ou d'ailleurs, il a subi la valse habituelle des : notification, palpation, audition, palpation, confrontation, verbalisation. Une fois convaincu de sa culpabilité, il est traîné, menottes aux poings, aux pieds d'un magistrat zélé qui l'envoie illico passer quelques longues heures dans un cachot du dépôt, les narines pleines d'effluves urinaires, loin, bien loin des douceurs de la rue Saint-Guillaume.

Au terme de cet humiliant périple, mon client m'a confié que, reconnu par son compagnon de cellule, jeune Français mais d'origine étrangère comme il se doit, il s'est entendu dire : « *Alors Descoings, on fait moins le malin ! Tu voulais l'égalité des chances, bah t'as au moins la chance d'être à égalité* ». C'est sur cette assertion dont la fulgurante sagacité n'aura échappé à personne, pas même à vous, monsieur le Président, que mon client a été traîné ici sous les yeux goguenards d'un public venu en masse se repaître de la mort sociale

de l'un des siens. L'un des siens en effet monsieur le Président, car vous n'êtes pas sans savoir que nombre de magistrats, d'élus, de préfets et même d'avocats ont fréquenté l'institution que mon client préside. Ils sont nombreux dans cette salle, j'ai des noms et je les donnerai... Qu'on se le dise, Sciences-Po c'est une véritable usine à ministres et à présidents à tel point qu'il est plus facile de compter les membres des gouvernements qui y sont entrés que l'inverse.

Pour faire simple, c'est l'antichambre de la formation de l'élite française. J'en veux pour preuve l'annuaire des anciens : Marcel Proust, Odon Vallet, Jacques Attali, Léo Ferré, Olivier Fourmy, Geneviève Perrot, Pauline Jolivet, Mme Montrieux, Catherine Samet... Ah ne commencez pas à rigoler... Guy Marchand, Anne Roumanoff et d'autres tout aussi brillants qui ne sont pas passés à la postérité. Page 115, c'est l'édition de 2002 : Claude Commun, Claudine Combier et Jean-Yves Cournichou. Mais en parlant de postérité, ils y sont tous, monsieur le Président, vous y êtes aussi... On va voir... Alors, voilà de Goule, Duflot, Duteil, Duverne, Duvernios Albert, Duvillard... bon laissons tomber... Il ne faudra pas, monsieur le Président, vous laisser impressionner par cette foule de notables qui, pour être dense, n'en est pas moins totalement inoffensive. Certes, bien des magistrats reviennent tout juste de la place Vendôme, où ils étaient allés manifester contre je ne sais quelle suppression de je ne sais quel privilège d'origine monarchique. Allons, l'indépendance du siège, à quoi peut-elle encore servir de nos jours ? Ils avaient des caillasses pleines les poches, le couteau entre les dents, mais leurs ardeurs belliqueuses ont rapidement cédé la place à la torpeur. Et votre discours n'y est pas totalement étranger. Quant aux avocats, les rares à avoir fait Sciences-Po demeure la fange de cette institution



et, soyons francs, de notre profession. Ils sont plus inoffensifs encore. Pensez donc, ils sont en grève depuis un mois et demi pour réclamer l'application d'un accord vieux de six ans. Ils feraient rire s'ils ne faisaient pas pitié.

Deux mots sur la grève de l'aide juridictionnelle parce que c'est trop drôle. Les avocats réclament l'augmentation de 15% de l'unité de valeur, qui est à 21 euros 15, soit 3,17€... sous prétexte qu'on ne pourrait pas défendre quelqu'un convenablement sans être rémunéré décentement, que la défense, c'est important, que ça a un coût et autres inepties du même tonneau. Ça fait 3,17€ par UV, ils n'ont pas fini de se marrer à Bercy. Quand on pense qu'on en touche 2 pour assister un prévenu devant le tribunal de police... 3,17€ ce n'est même pas le prix d'un seul des petits fours que nous allons dévorer par centaines dès cette cérémonie terminée. Car on a en tout état de cause préparé les agapes : champagne, petits fours, mets fins afin que nul n'ait envie de gâcher la fête.

L'acquittement de mon client ne vous attirera donc, au pire, que la désapprobation d'anciennes et d'anciens sciences-palois à l'œil torve, bientôt rendu brillant par l'ivresse. Vous rendrez donc la justice sereinement, et ce, en dépit de l'acharnement dont a fait preuve le parquet dans ce dossier. Car j'ai entendu les élucubrations du ministère public, qui à demi-hystérique et au bord de l'apoplexie, avait bien du mal à dissimuler sa haine d'une institution qu'elle a fréquenté jadis. Vous l'aurez compris, cet acharnement est surtout le fruit d'une déception sentimentale, nouée dans la chaleur d'une nuit berlinoise pudiquement évoquée de l'autre côté de la barre, je n'insiste pas. L'ancienne de Sciences-Po, tapie sous cette robe d'Avocat Général, n'a jamais digéré la note misérable de 4 que vous lui avez infligée il y a quelques années en géopolitique Kazakhe.

Elle a en outre embrassé la profession judiciaire après s'être vue refuser l'accès à l'ENA, ce qui

n'a fait qu'attiser sa rage. Vous l'aurez compris, l'accusation fait de ce procès une affaire personnelle. Il ne vous sera dès lors pas difficile de faire le tri entre la réalité, d'une part, et le fantasme parquetier, d'autre part. Notez qu'en ce qui me concerne, pas de risque d'en faire une histoire personnelle. Je n'ai jamais fait Sciences-Po, je n'ai même jamais osé m'y présenter. Pudeur sans doute, lucidité plus probablement. Enfin, j'étais déjà content d'avoir eu le bac au repêche et d'aller en fac à Malakoff... Mais revenons à notre dossier, si vous le voulez bien.

Que reproche-t-on à mon client ? En premier lieu, d'avoir livré le moule de la France d'en haut au parti de l'étranger. Mon client, ce monstre, obligerait les étudiants français à faire une année de leur scolarité hors de nos frontières. Pire, il accueillerait chaque année au sein de la noble institution près d'un tiers d'étranges étrangers. Vous avez raison, Madame l'avocat général, vous avez raison. L'internationalisation, les langues étrangères, ce n'est pas important. *Speaking english is not important (rires)* Oh ça va, je vous rappelle que moi j'ai fait Malakoff et que la prof d'anglais n'a jamais trouvé la fac.

Je suis de votre avis, madame l'Avocat Général. Tout le monde s'en fout de la mondialisation, surtout en France, surtout depuis qu'on a dit non à l'Europe. On peut rester dans notre petit coin encore cent ans. Internet, c'est bien pour que Yann Le Breton envoie des mails à Gérard le Marseillais, et tant pis si ça peut servir à faire communiquer entre eux les peuples de la terre entière. En France, depuis que nous avons perdu le Minitel, Internet ça sert pour que les Français parlent aux Français point. Pardonnez ma brutalité mais Céline avait vu juste lorsqu'il disait que l'opinion publique a toujours raison, surtout quand elle est bien conne. Eh bien, il faut que cela cesse. Mon client en a assez que les Français, leurs dirigeants en tête, soient la risée de l'Europe.

Allons, soyons sérieux, les Français voyagent peu et ils sont nuls en langues étrangères. Et l'on voudrait condamner l'initiative salutaire de

Brigitte. Souvenez-vous de ce que produisait Sciences-Po en la matière. Non, mais souvenez-vous de ce professeur de communication politique à Sciences-Po. Ça ne s'invente pas. Ah, mais si je suis sûr que vous savez, le bossu qui vendait la Constitution européenne à la télévision... Jean-Pierre Raffarin, c'est ça, Jean-Pierre Raffarin. Vous vous souvenez de son « *to win the yes needs the no to win against the no* ». Mon client l'a viré et heureusement... Car combien de temps, monsieur le Président, combien de temps va-t-il encore falloir rougir de honte en entendant, par exemple, notre ministre délégué aux Affaires européennes, Michel Barnier, saluer la visite de la reine l'Angleterre d'un *long life to the cordiale entente* ? Allons-nous encore supporter longtemps que chaque fois qu'à l'étranger un Français ouvre la bouche, on se moque de lui, on ricane ? C'en est assez. Notre propre Président de la République, élève de Sciences-Po, l'ancienne, devant des millions que dis-je, des milliards de téléspectateurs apostrophant les services de sécurité israéliens d'un pathétique : *This is provocation, what do you want à la fin, you want me to get back to France* ? C'en est assez. Alors oui, mon client plaide coupable. Oui, il oblige ses étudiants à sortir de la gangue de bêtise franco-française qui leur tient lieu d'horizon indépassable. Oui, il les force à couteau à côtoyer au sein de son institution des étrangers. Oui, il milite en faveur de l'abolition des handicapés de la langue étrangère. Je précise même si ça n'intéresse personne et même si ça peine les déclinologues déclinants que l'Institut d'Études Politiques de Paris que préside mon client donc, est en 52<sup>ème</sup> position sur la liste des 100 meilleures universités mondiales. Ce classement établi par le *Times of Higher Education Supplement*, je m'améliore... ne compte que cinq universités françaises. En envoyant de brillants étudiants à l'étranger, mon client participe du rayonnement de la France hors de nos frontières et je ne crois pas que cela soit si courant qu'on puisse s'en dispenser.

Qu'a-t-on trouvé encore contre Richard Descoings ? Il lui est reproché de lutter contre la reproduction des élites. Allez, allez, dites-le franchement.

On lui reproche d'avoir livré l'antichambre de la formation des élites françaises à la racaille négroïde mal décolonisée. Quelle caricature ! Mais qu'importe, mon client plaide coupable. Car oui, monsieur le président, la classe politique française a le sang pourri. Elle est le fruit improbable d'accouplement contre nature. Elle est incestueuse et consanguine. Oui, mesdames et messieurs, l'élite française a violé notre belle république et c'est d'un viol collectif qu'il s'agit. Je cite de peur de ne pas être cru : « *La France a l'air à la ramasse. Mais observez-là de près. Elle a les jambes écartées, elle attend désespérément qu'on la baise. Ça fait trop longtemps que personne ne l'a honoré* ». Fine analyse que nous livre là Dominique Galouzeau de Villepin, cité par Franz-Olivier Giesbert. Nul doute d'ailleurs que notre premier ministre n'hésitera pas à donner de sa personne. Non, mais c'est ça qu'il apprendait à Sciences-Po !

Parce que, voyez-vous, monsieur le Président, il lui a fallu moins de 200 ans à l'élite pour reprendre ses droits sur un peuple qui croyait crétin à l'égalité entre tous, en droit à l'égalité on t'a dit en droit, t'as le droit comme moi d'avoir un chalet à la montagne, mais dans la réalité tu vis dans une cage à lapin pourri à La Courneuve. Certes, la particule n'est plus obligatoire pour arriver jusqu'au sommet, mais les quelques aristocrates collaborationnistes ayant survécu à la grande boucherie de 1793 ne sont pas pénalisés pour autant. Et le bourgeois révolutionnaire a vu pâlir son oriflamme rouge-sang en un camaïeu mauve-pastel. Qu'est-ce qui m'arrive, moi ? Je m'emballe. C'est parce que je suis au SAF et j'exagère toujours, mais ça me le fait à chaque fois. Enfin tout de même, moins de deux siècles, deux tout petits siècles avant que l'aristocratie et la grande bourgeoisie ne monopolisent les organes de contrôle du pays. Je vous fais grâce des prétendus écrivains sortis de Sciences Po cités en exemple par Madame l'avocat général : Florian Zeller, le Patxi de la rive gauche, et Frédéric Beigbeder, ce trentenaire bloqué au stade anal et dont le seul exploit à Sciences-Po aura été de créer le cacas-club... Je vous laisse juge.



Les dirigeants les vrais ont compris qu'une lutte acharnée était moins efficace qu'un bon compromis. Alors, on s'est mis autour de la table et, ô miracle, la démocratie moderne et médiatique était née. Elle a d'ailleurs beau jeu de railler les démocraties populaires et leur parti unique, elle qui n'a pas tardé à céder et à devenir une démagogie sondagière à pensée unique. Bref, deux camps se partagent l'essentiel du pouvoir. Certes, on se chamaille pour la galerie, mais à fleurets mouchetés. Hors de question que le pouvoir nous échappe. On verrouille les découpages électoraux pour le cas où un coup de folie monterait au cerveau de l'électeur. Bien évidemment, il existe de véritables différences entre les formations politiques majoritaires et seuls les démagogues et Lepénistes congénitaux peuvent encore aujourd'hui prétendre le contraire. Mais tout de même, pensée unique, classe unique, et uniforme, les mariages socialement mixtes n'existent pas ou peu.

Avant que Richard n'y mette son nez, *before you put your nose*, il faut bien reconnaître que l'élite ne laissait pas facilement son siège. Regardez les Debrés. Depuis l'arrière-grand-père en 1884, le grand-père en 1902, bon... Michel le meilleur en 1933, et puis Jean-Louis le moins bon, et puis tout récemment, Sylvain, le petit dernier. Non, mais sans blague, cinq générations de Debré à Sciences-Po ! Et puis, ce ne sont pas les seuls ! Le droit n'y fait pas exception. Combien de générations de Mazo, Denoix de Saint Marc, Lyon-Caen... à les voir, on a l'impression que le pouvoir est génétiquement héréditaire, une maladie vénérienne !

Et sur ce point, c'est bien le seul que je partage avec vous, je ne suis pas tout à fait sûr qu'il soit prudent d'avoir ouvert aux étudiants les pelouses du jardin de Sciences-Po. Brassens nous a trop bien enseigné ce qu'il se passe à la chasse aux papillons ou sur les bancs publics. Toujours est-il que la conservation du pouvoir est organisée, est ou plutôt était.

En effet, monsieur le Président, c'était sans compter sur la soif de justice sociale inextinguible de Richard Descoings. Richard force la mixité sociale.

Car si l'on peut à juste titre critiquer l'absence d'ouverture de l'élite, il faut bien reconnaître que les pauvres ne font pas beaucoup d'efforts pour se mélanger aux riches. Mais c'est quand même vrai. On a quand même rarement vu un RMiste écouter du Monteverdi, un verre de Côte Rôtie 91 à la main ? C'est pourtant délicieux le Côte Rôtie. Les détracteurs de mon client parlent de discrimination positive parce que ça fait américain. Ça n'a aucun sens. C'est comme si on disait je ne sais pas, moi, ségrégation avantageuse ou apartheid sympathique. Son idée est pourtant fort simple, il s'agit de redonner de l'ambition à des jeunes qui ne se pensent pas capables de faire de longues et prestigieuses études. Quand je dis son idée, soyons honnêtes, mon client ne fait qu'appliquer à l'éducation la loi Besson, qui prévoit 20 % de logements sociaux dans les communes.

La révolution initiée par mon client consiste à multiplier les accès à Sciences-Po, notamment en direction des quartiers défavorisés. Je tiens à rassurer aujourd'hui Georges Frêche et tous ceux qui se demandent comme lui : *mais si on n'a plus que des blacks +5 derrière le périp, qui va marquer des buts en équipe de France ?* Rassurez-les, il n'y a aucune visée ethnique dans cette réforme, ça n'a rien à voir avec TF1.

En cela, mon client me semble contribuer modestement, mais tout de même, à rétablir la sécurité dans les quartiers. Car sans déresponsabiliser les jeunes délinquants, avouez tout de même qu'il y avait assez peu d'étudiants de Sciences-Po parmi les émeutiers et les brûleurs de bus. Ah ben oui, c'est simpliste, mais ce n'est pas moi qui ai commencé, n'est-ce-pas, monsieur le Ministre de l'Intérieur, un ancien de Sciences-Po d'ailleurs. Ouvrir Sciences-Po serait donc un crime de lèse-majesté. C'est dont cela l'apparente modernité qui brille à la surface de toute nouveauté. Il n'en est rien. Permettez-moi un bref rappel historique. Sciences-Po a été fondé en même temps que la LSE londonienne sur le modèle des écoles libres de science politique allemande. Ceci parce qu'au lendemain de... non pas la fessée, mais de l'humiliation militaire de 1870, nous avons compris que les élites n'avaient

qu'une maigre culture générale, une faible connaissance de la géopolitique, finalement, une absence blâmable d'ouverture sur le monde. En ouvrant Sciences-Po aux ZEP, en ouvrant Sciences-Po au monde, Richard me semble revenir à la vocation première de l'Institut.

Vous me direz : d'où lui vient ce hobby ? Parce que l'accuser gratuitement de trahison, de félonie, c'est n'avoir rien compris à Richard Descoings. Pour trahir, encore aurait-il fallu qu'il appartienne à la nomenklatura parisienne. Comment, en effet, comprendre l'entreprise Don-Quichottesque de Richard sans le connaître ? Quel homme se cache sous ce révolutionnaire à sauvage chevelure et barbe hirsute. Qui est ce Che Guevara des temps modernes, ce Robin des bois du 7<sup>ème</sup> ? *Who is this*

*Robin Hood from St Germain des Prés* ? La seule infraction qu'il n'ait jamais commise, c'est d'avoir fraudé la carte scolaire avant l'heure. Ne cherchez pas, ne cherchez pas, il y a prescription et de toute façon, la carte scolaire, on s'est mis d'accord en haut lieu pour lui faire la peau.

Les parents de Richard s'installent dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, alors même que leur statut de petits employés et fils d'artisans aurait dû les conduire à la périphérie de la ville lumière. Ce sacrifice financier permettra à mon client de fréquenter les meilleurs établissements scolaires. Certes, son physique trahissant l'immigré helvète qu'il est ne lui facilitera pas la tâche. Il réussira tout de même à échouer à Louis le Grand avant, vous l'avez rappelé, d'être réorienté vers un lycée



plus adapté, Henri IV. De là, Sciences Po, l'ENA, le Conseil d'État, les cabinets ministériels, avant d'enfin pouvoir revenir à son objectif initial : présider Sciences-Po afin de porter le fer au cœur de la bête immonde, flinguer le liftier qui bloque l'ascenseur social dans les étages, *to kill the men in the elevator*.

Il aurait pu être banquier suisse, il se retrouve proviseur d'une bande de zozos de banlieue. Plus qu'un révolutionnaire, monsieur le Président, c'est un missionnaire. Et croyez-bien, mon client n'est que le premier des insurgés. Il en converti, des dizaines de grandes écoles ont suivi et dans 10 ans, celles qui ne l'auront pas fait feront figure d'antiquité au musée de la République, au même titre que la guillotine et Henri Krasucki. L'avocat général a cru devoir faire de l'esprit en hurlant que mon client mangeait à tous les râteliers, ménageant sa droite et sa gauche. C'est ignoble ! C'est précisément pour conserver sa liberté qu'il n'est pas entré en politique.

Il aurait pu se rendre intouchable, *untouchable*, non, ça, ça veut dire incorruptible d'ailleurs... Comme tant d'autres, il aurait pu faire de la politique, immunité en bandoulière. Il lui aurait suffi de faire comme ses petits camarades d'école, avec une langue de bois aussi épaisse qu'un chêne centenaire et des formules toutes faites que l'on anonne sans plus y réfléchir, à défaut de n'y avoir jamais cru. *Je veux être le candidat de tous les Français, le candidat du rassemblement et de l'espérance. Il faut redonner la confiance aux Français. Les gens me le disent sur les marchés. Les Français veulent la transparence. Il faut placer l'action et la conviction au cœur de la politique.*

*Je suis contre la guerre et je vous le dis les yeux dans les yeux, je suis pour le bonheur. Et si vous me dites, si vous me dites qu'accepter qu'un enfant soit violé, c'est être intolérant, alors oui, je suis intolérant.* Richard a refusé de brader son intelligence pour flatter l'imbécile qui se cache, ou pas, en chacun de nous.

Non, Richard ne se cache pas, il n'a pas peur. Il n'est pas de ceux-là. Mon client est comme les chevaliers errants du Moyen Âge, sans vassal ni suzerain, comme Léo-Ferré, ni Dieu ni maître. Richard est un insoumis. Il plaide coupable. Mon client est cependant victime d'une abolition du discernement. Pour la masse assoiffée qui jonche ce parterre, je précise : l'abolition du discernement est un trouble mental sévère qui ne permet pas au sujet de distinguer le bien du mal et le rend par conséquent irresponsable pénalement des conséquences de ses actes. J'en veux pour preuve, il vient de lancer un appel aux dons auprès des anciens diplômés. Eh oui, financiers, la révolution a un coût. En échange, les généreux donateurs verraient leur nom gravé sur les dalles de l'Institut. Super ! Je ne suis pas certain qu'avec votre reconstitution, I mean remake, de Mai 68 à l'IEP vous ayez un franc succès.

Alors, monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, vous le voyez bien. Bien mon infortuné client n'a plus toute sa tête. Il est exalté l'affreux homme, mais il se nourrit d'illusions. Il croit que les choses peuvent changer. Il est engoncé dans une morale judéo-chrétienne visqueuse et dégoulinante de bons sentiments. C'est un optimiste. Laissez-le là où il est.



# DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

## RICHARD DESCOINGS :

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, ladies and gentlemen, je plaide coupable. Je plaide coupable d'avoir tant tardé.

Madame l'avocat général l'a dit, 10 ans pour bousculer un siècle et demi de traditions qui faisaient confondre l'excellence scolaire et la méritocratie républicaine.

Cinq ans pour que 50 lycées, répartis sur l'ensemble du territoire de notre République, en métropole comme dans les DOM-TOM, participent de l'œuvre de ressourcement et de rénovation d'élite non point sociale mais professionnelle, comme la vôtre.

D'élite où on ne naît pas avec des talents et des mérites, d'élite où l'on prouve d'abord que l'on a des talents et du mérite, et où les pairs, enfin parfois, vous reconnaissent comme un peu meilleurs qu'eux-mêmes.

Monsieur le Président je plaide coupable. Je plaide coupable d'avoir si tardivement compris qu'il y a plus de riches hors de France, hors d'Europe, qu'en France et qu'en Europe.

Et que donc un système de droits de scolarité, modulé en fonction des revenus des familles doit nous conduire à avoir toujours plus de ces étudiants internationaux dont vous avez peur madame l'Avocat Général, mais qui sont la principale caisse, qui n'est souvent pas noire.. de Sciences-Po et qui nous permet d'élargir constamment nos recrutements aux banlieues, non pas seulement des Hauts de Saint-Cloud, mais également de l'Ouest lyonnais, de Perpignan, mais également de la Moselle désindustrialisée.

Je plaide coupable de n'avoir pas menacé suffisamment violemment ce système des concours que pourtant les facultés de droit depuis toujours et encore pour longtemps, mettent en cause, puisque les meilleures professions se sont d'abord formées à l'université et non pas dans les grandes écoles. Et que ce monopole de la formation amène les meilleurs d'entre vous très au-dessus des meilleurs qui sortent de ces écoles.

Je plaide coupable de n'avoir pas songé qu'en augmentant presque en multipliant par 2 le nombre des élèves à Sciences-Po, c'étaient autant d'anciens à qui l'on pourrait demander, à travers le lancement d'une campagne de levée de fonds, de participer plus activement au financement de l'entreprise qui est celle de la rue Saint-Guillaume.

Je plaide coupable de n'avoir pas compris que notre société est une société de la médiatisation, de n'avoir pas su demander aux médias de relayer un certain nombre de nos initiatives. De n'avoir pas compris que certaines d'entre elles pouvaient devenir des marronniers à chaque rentrée scolaire, comme à chaque sortie, à chaque diplomation de Sciences-Po.

Je plaide coupable enfin, de n'avoir pas cette capacité d'indignation dont vous avez les uns et les autres fait preuve ce soir et jamais peut-être coupable n'a été aussi heureux que d'être condamné. Permettez-moi cependant maître de vous remercier. De vous remercier d'avoir ainsi dépeint un accusé qui ne savait point trop ce qu'il faisait. Et si je pouvais solliciter la clémence de la cour, ce serait effectivement, de me laisser dans mon jardin que je n'aurais jamais dû quitter. Merci.







**RENTRÉE DE LA  
CONFÉRENCE 2006**

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006 à 18 heures  
Extension du Palais de Justice



BARREAU  
DES HAUTS-DE-SEINE

















# MENTIONS LEGALES

*Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :*

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

## **Conception et réalisation**

*Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :*

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0





**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE